



# Mardi de la DGPR du 3 novembre 2020

## Les évolutions réglementaires Post-Lubrizol

### Enregistrement Vidéo - synoptique

Ordre du jour	Temps de la vidéo
14h30 - Introduction	0 :0 :00
14h40 - Présentation du Volet Seveso du plan d'action Post-Lubrizol	0 :11 :23
<i>Séquence Q/R 1</i>	<i>0 :30 :40</i>
15h25 - Présentation du Volet Etat des matières stockées du plan d'action Post- Lubrizol	0 :54 :00
<i>Séquence Q/R 2</i>	<i>1 :02 :25</i>
15h50 - Présentation du Volet Liquides Inflammables et Combustibles du plan d'action Post-Lubrizol	1 :25 :25
<i>Séquence Q/R 3</i>	<i>1 :36 :02</i>
<i>Séquence Q/R 4</i>	<i>2 :09 :60</i>
<i>Séquence Q/R 5</i>	<i>2 :27 :43</i>
<i>Séquence Q/R 6</i>	<i>2 :35 :05</i>
16h40 - Présentation du Volet Entrepôts du plan d'action Post-Lubrizol	2 :38 :35
<i>Séquence Q/R 7</i>	<i>2 :59 :00</i>
17h30 - Clôture de la réunion	3 :22 :20

### Séquences Questions

## Seveso

### Séquence Q/R 1

Aurélien CHANTELOUP

Est-ce que les études de dangers sont obligatoirement réalisées par des cabinets externes spécialisés ?

14:52

BETREMIEUX

Comment définir inacceptable vis à vis de la grille de criticité du site ?

Sébastien GAILLOT

Quel sera le domaine / périmètre (national <-> mondial par exemple) de suivi des évolutions techniques ? Un référentiel sera t'il mis à disposition par le BARPI par exemple ?

14:55

Chaillou M.

Qu'entend on par "type" de produits de décomposition ? Comment déterminer les conséquences environnementales ?



Geoffrey PONTHER

Sommes nous d'accord sur le fait qu'aucune mise à jour des EDD n'est à réaliser pour inclure les produits de décomposition ? (hors installations concernées par obligation de mise à jour

HAUDRECHY Pascale UGITECH SA

sera t'il imposé aux fournisseurs de produits de noter dans les FDS les différents produits de décomposition possibles ?.

14:58

recq

Peut on svp distinguer ce qui concerne les établissement SEVESO des autres dans ce volet SEVESO ?

Nicolas GAULIER

est il prévu de réaliser un recueil des meilleures technologies par type d'activité auquel se référer ?

15:00

Sébastien GAILLOT

Quel est le référentiel sur lequel devra s'appuyer les BE pour déterminer les produits synthétisés lors d'un incendie et leurs dispersions et impacts environnementaux ?

15:00

Aurélien CHANTELOUP

jusqu'à quelle distance un établissement SEVESO est voisin ?

Frédérique Duquenne

quelle est l'échéance pour intégrer les mesures de remise en état dans les POI ?

15:01

Chaillou M.

Concernant la remise en état suite à un accident majeur, la remise en état concerne le périmètre du site puisque nous sommes en POI ?

15:04

claire daras

Est-il prévu de recenser tous les organismes agréés par l'Etat pour réaliser les prélèvements environnementaux à tout moment ?

15:04

dussin

R515-90 prise en compte des effets Domino des voisins quel délai pour les SB ?

15:04

codron - EQIOM

quel est le délai de disponibilité des documents ineris sur els pdts de décomposition ?

Rafaël PIOLAT

Le recensement des technologies éprouvées et adaptées relative à l'étude de danger feront t'ils l'objet d'un rapport dans l'esprit des MTD qui permettra à l'industriel de se positionner ?

15:06

Laura CALAMIA



A partir de quand les exercices POI devront être réalisés a minima 1 fois par an au lieu de 3 pour les sites Seveso seuil haut ?

15:05

Loïc THEBAULT - ANTARGAZ

Lorsqu'il n'existe pas de moyen de mesurer la concentration d'un composé dans l'air, comment cela sera-t-il traité ?

15:05

BARBARA SARGHAT

un seveso seuil bas doit il remettre à jour sont étude de danger et avant quelle échéance

15:05

Loïc THEBAULT - ANTARGAZ

Est-ce que les composés de décomposition d'un incendie de bâtiment provoqué par un incendie d'une substance dangereuse stockée doit figurer dans l'EDD ? Par exemple, certains bâtiments contiennent de l'amiante. Comment devrons-t-il être traités ?

15:05

Loïc THEBAULT - ANTARGAZ

Comment devra être réalisé le recensement des meilleures techniques disponibles ? Sur quelle base ?

15:04

claire daras

Est-il prévu de recenser tous les organismes agréés par l'Etat pour réaliser les prélèvements environnementaux à tout moment ?

15:04

dussin

R515-90 prise en compte des effets Domino des voisins quel délai pour les SB ?

15:09

Ismert

La connexion étant extrêmement difficile sera-t-il possible d'avoir une synthèse des questions/réponses ?

15:09

Rodolphe REY

Suite sinistre et intégration moyens de prélèvements, analyses ds le POI : les obligations circulaire Lubrizol 1 (substances odorantes) sont-elles abrogées ?

15:09

dussin

Annexe IV SB 26 mai 2014 mise en ligne prévue sur géorisques ?

15:08

dussin

Révision prévue avis de 2017 "Lubrizol 1" ? sur volet POI

15:08

LENGLET

Bénéfice des droits acquis : pourquoi ne pas exiger systématiquement une évaluation de la conformité aux prescriptions applicables ?



15:08

Anne CAILLIAU (ArcelorMittal)

Les produits de décompositions des différents produits seront ils systématiquement indiqués dans les Fiches de Données Sécurité des produits ? Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

15:08

Rodolphe REY

concernant les prélèvements à réaliser suite à une sinistre (quoi qui comment), abrogation des obligations de la circulaire Lubrizol 1 substances odorantes ?

15:07

FURIET Christian ExxonMobil

Pdts de décomposition : application aux nouvelles EDDs ou EDD révisées. Quid des Notices de Réexamen?

15:07

Gaetan ANCEL

Délai pour effectuer des prélèvements lors d'un incendie ?

15:07

BETREMIEUX

Grille MMR oui mais vous définissez le terme d'inacceptable donc cela voudrait dire que l'exploitant dépose son étude avec un scénario en case NON de la grille MMR. Je ne comprends pas ce que vous entendez par ce terme inacceptable ?

15:07

F.Gosseame

Sites Seveso voisins. voisins contigus à l'installation ou voisins qui subissent des effets sur leur site ?

15:11

Clarisse Marsault

Bonjour, la modification de l'AM du 26/05/2014 comprend également un volet sur la formation du personnel, dont celle du personnel extérieur - qu'est-il entendu par cette notion de "personnel extérieur" ?

15:10

Nathalie SCHWARTZ

Les garanties financières sont -elles également prévues pour réaliser le "nettoyage" à l'extérieur du site ?

15:10

F.Gosseame

Nettoyage et remise en état de l'environnement. quelle est marche de manœuvre pour un exploitant en dehors de ses limites de propriété ? ( autorité et responsabilité)

15:13

CAUDRON

Produits de décomposition, pourrait-on avoir des précisions sur le périmètre concerné : à partir d'un seuil de quantité ?

15:12

ESNAULT

Quid des "voisins" qui ne sont pas des SEVESO....ce qui était le cas de Normandie Logistique ?

15:12



BOIVIN

En cas d'atteinte - légitime - aux droits acquis de l'exploitant dans les nouvelles conditions présentées, est-il envisagé le principe d'une compensation financière ?

15:12

Eric BORNE

"Le document définissant la politique de présentation des accidents majeurs soumis à l'avis du comité social et économique" l'avis peut-il être délégué au CSSCT ou voir les CSSCT locaux

15:14

Juliette Lalande

les prélèvements sont-ils les mêmes que ceux prévus par "Lubrizol 1" ?

15:15

ROGER

Comment faire la différence entre une pollution environnementale due à un accident de celle déjà présente sur les terrains à l'extérieur des sites ?

15:18

Elodie Quenneville

Qu'est-ce qu'un incendie "important" ? Un scénario qui a une gravité "Importante" selon la grille MMR ?

15:18

Jean-Michel FRADA

Comment seront gérées les autorisations d'accès des laboratoires en cas de prélèvements à l'extérieur du périmètre des sites concernés ?

15:18

DAUCHE

Les prélèvements environnementaux concernent-ils les ICPE non SEVESO ?

15:20

Frédéric BERLY

Passage seveso seuil bas à seuil haut = modification substantielle automatique.

15:19

THOMAS

L'obligation annuelle des exercices POI démarrant en 2021, ne signifie-t-elle pas que les exploitants ayant effectué leur dernier exercice en 2020, devront en reprogrammer un en 2021 ? idem que pour ceux ayant effectué le leur en 2019 ?

15:18

Elodie Quenneville

Qu'est-ce qu'un incendie "important" ? Un scénario qui a une gravité "Importante" selon la grille MMR ?

15:18

Jean-Michel FRADA

Comment seront gérées les autorisations d'accès des laboratoires en cas de prélèvements à l'extérieur du périmètre des sites concernés ?



Lors d'un accident avec pour conséquence un PPI et donc hors site, comment l'exploitant peut-il faire faire des prélèvements alors que c'est le Préfet qui prend la direction des opérations?

15:22

Hocine

Pour les exercices POI, est-il exigé d'en réaliser hors heures ouvrables ?

15:22

F. Brun

Que signifie une modification "moins notable" en cas de passage SEVESO haut --> bas ? subsantielle ou non ?

15:28

Hocine

La présentation est-elle enregistrée ?

15:28

claire sarr

Pourrez vous faire un recap des questions réponses svp car bcp de coupures .. merci

15:27

DAUCHE

Je n'ai plus de connexion - Je n'ai pas entendu la réponse à ma question sur les prélèvements environnementaux : aurons nous l'enregistrement du webinair ?

15:27

Frédéric BERLY

SB à SH

15:22

Gaillard

Lors d'un accident avec pour conséquence un PPI et donc hors site, comment l'exploitant peut-il faire faire des prélèvements alors que c'est le Préfet qui prend la direction des opérations?



## Etat des stocks

### Séquence Q/R 2

15:31

Chaillou M.

Installations tri, transit de déchets, c'est bien seulement la rubrique 2718 ?

15:33

Chaillou M.

Concernant les fréquences de mise à jour de l'état des stocks, sont-ils identiques que ce soit pour les installations visées par les articles 46 et 47 ? Ou y-a-t-il une différence ?

15:38

Eric BORNE

Quelles sont les différences entre matières stockées et matières dangereuses ? (ex : Stockage en bac d'hydrocarbures est-ce des matières stockées ou dangereuses?)

15:38

E.Michau

Dès lors qu'une installation dans un bâtiment est concernée, l'état des stocks concerne-t-il uniquement le bâtiment de l'installation ou tout le site?

15:38

wuy

L'inventaire de stockages mobiles (citernes routières ou ferroviaires) est-elle à inclure dans l'enregistrement hebdomadaire de l'inventaire ?

15:37

Loïc THEBAULT - ANTARGAZ

Est-ce qu'une batterie permettant le secours de l'alimentation électrique d'un équipement doit être considérée comme un stockage ?

15:37

EMILIE BONNET

pouvez-vous préciser quels sont les ICPE autorisations non SEVESO concernées par cette obligation de l'état des matières quotidiennes

15:37

BETREMIEUX

la gestion des informations sensibles oblige aujourd'hui à ne pas diffuser les produits stockés aux tiers. En situation accidentelle les risques seront communiqués avec les noms des produits pourquoi pas uniquement les risques ?

15:37

Gaetan ANCEL

Un état synthétique : quels sont les infos minimales ?

15:37

Ronzeau

Concernant les synthèses "lisibles" pour le public, qui les valident pour la communication? le préfet par exemple?

15:37



Eric POURTAIN - CYPRES

Cet état doit-il figurer dans le POI ? Dans l'ORESC PPI ?

15:37

Rodolphe REY

qu'est ce qu'un état "lisible" pour le grand public ?

15:36

Gaillard

comment comprendre "lisible pour le public"?

15:36

Loïc THEBAULT - ANTARGAZ

Les produits dangereux stockés en petite quantité (quantité très très inférieure au seuil de déclaration) doivent-ils faire l'objet d'un inventaire quotidien ? Exemple : stockage de produits chimiques d'une centaine de litres au maximum tout produit

15:36

Aude Clément

La différence entre ce qui est demandé pour les A et pour les SEVESO

15:36

Gaetan ANCEL

Mise à jour des quantités stockées (en jour ouvrés ?)

15:39

ESNAULT

La connaissance des stocks est "naturelle" pour un site SEVESO, le problème n'est-il pas plutôt pour ceux qui ne se "savent" pas classés ICPE ?

15:39

Frédéric BERLY

Le SDIS fait-il partie du public ?

15:43

Chansou

Etat des stocks uniquement pour les produits rentrant dans les rubriques avec seuils seveso ?

15:41

Sébastien DECLERCK

Les produits chimiques utilisés dans les laboratoires doivent-ils également être pris en compte dans l'état des matières stockées ?

15:41

Chansou

petites quantités : ex. : produits dans les laboratoires des usines ?

15:41

Clarisse Marsault

L'article 46 qui prescrit l'état des stocks également, est applicable quant à lui au 01/01/2021. Un état des stocks à jour est donc bien à suivre à compter de cette date ?





et les installations 2797 ?

15:45

PAGNIEZ

comment gérer la liste des produits stockés pour les sites recevant des déchets ? si on ne peut pas gérer des risques de familles de produits ?

15:45

FURIET Christian ExxonMobil

L' état "lisible" diffusé au public a-t-elle vocation de faire peur ou de rester neutre?

15:45

Juliette Lalande

la divulgation des noms de produit divulgue le procédé de fabrication (risque espionnage industriel)

15:44

BROMBERGER

Dans le cas de tri de déchet, les produits ne sont pas forcément identifiés avant analyse par un chimiste. Dans ce cas, comment le gérer dans le recensement du stock ? Cas "substance non identifié, en attente d'analyse" ?

15:47

JULLIN Rémi

En cas de sous-traitance de l'activité de stockage, qui est responsable de fournir cet inventaire : le stockeur ou le propriétaire ?

15:45

carrau

et les installations 2797 ?

15:49

dussin

La coquille article 47 qui fait référence à article 46 sera t'elle corrigée ?

15:50

quere

un récipient mobile 1 m3 en cours d'utilisation est-il à compter dans le stock max présent sur site

15:50

Nathalie SCHWARTZ

En cas de location d'un entrepôt, qui est responsable de fournir le stock ? Le propriétaire titulaire de l'autorisation ou le locataire ?

15:57

dockwiller

un réservoir de stockage de produits inflammables alimentant un four d'incinération est-il aussi considéré comme un encours ?

15:57

Nicolas BONANSEA

bonjour, la questions sur les seuils à prendre en compte relatifs aux produits combustibles peut-elle être étendue à des produits qui ne constituent pas un "stock" de l'entreprise mais des fournitures 'sacherie, palettes, cartons...)



15:56

AM

Quelle différence faites-vous entre les liquides inflammables et combustibles ?

15:56

Sébastien DECLERCK

idem pour les palettes bois ? Cartons ?

15:56

Nathalie SCHWARTZ

les centres de tri 2714 (combustibles) sont donc concernées ?

15:55

Eric BORNE

Quelle la définition des matières comubustiles non dangereux ? Quel seuil est à prendre en compte ? (Ex stock de papier) ?

15:53

PAGNIEZ

certain déchets dangereux des ménages ne sont pas répertoriés dans les familles de déchets ou de danger comme les contenants sans étiquetage par exemple. ainsi la famille inconnue existe.

15:53

carrau

déchets radioactifs qui peuvent être combustible

15:53

wuy

L'état des stocks vise-t-il uniquement les stockages au sens de la réglementation ou comprend les hold-up (en cours) de l'installation ?

15:50

quere

un récipient mobile 1 m3 en cours d'utilisation est-il à compter dans le stock max présent sur site

15:58

recq

Y a t il une définition d'une matière combustible non dangereuse ?

16:00

ROUSSET

Pour la rubrique 1511, doit-on prendre en compte les palettes et les cartons constituant les palettes de produits finis alimentaires?

16:00

Rafaël PIOLAT

Est-ce que les produits ayant des mentions de danger H ne rentrant pas dans la classification de SEVESO3 sont-ils aussi à prendre en compte pour les matières dangereuses ou seules les familles de danger de SEVESO3 sont à prendre en compte ?



## Stockage de liquides Inflammables et Combustible

### Séquence Q/R 3

16:05

Jérémy.M

Est ce que la rubrique 1434 est concernée ? Uniquement pour Autorisation ?

16:05

Geoffrey PONTHER

Pour l'arrêté du 24 Septembre 2020, les seuils des 100 et 1 000 tonnes doivent-il prendre en compte uniquement les liquides inflammables stockés en réservoirs mobiles ?

16:05

Nathalie FAZENDA

Les alcools de bouches classés à autorisation 4755 entre t-ils dans le champs de l'arrêté du 24/09/2020 ?

16:05

Dungler Céline

si on a un stockage de isoconteneur (30m3) mobile quel est le cadre reglementaire?

16:05

Geoffrey PONTHER

Pour l'arrêté du 3 Octobre 2010, le seuil des 1 000 tonnes (nouveau champ d'application) doit-il prendre en compte uniquement les liquides inflammables stockés dans des réservoirs aériens ? Ou tous les liquides inflammables avec ces mentions de danger ?

16:05

david AUFFRET GES

Les alcools de bouche visés par la rubrique n°4755 stockés en barrique bois sont ils concernés?

16:05

Thomas Zettwoog

Pourquoi les alcools de bouche ne sont pas visés (rub 2255)

16:06

Nathalie SCHWARTZ

La rubrique 1436 (liquides combust

16:09

Dungler Céline

un isoconteneur est-il un conteneur fusible ?

16:09

Jérémy.M

Vous dites que les inflammables ont un point éclair jusqu'à 93 mais c'est 60° de 60 à 93 c'est combustible ou inflammable de catégorie 4 selon le GHS et qui n'existe pas dans le CLP

16:07

claire daras



sauf erreur de ma part le règlement CLP ne définit pas les produits relevant de la 1436 comme des Liquides inflammables

16:10

David AUFFRET GES

Vous venez de dire que les liquides combustibles sont ceux dont le point d'éclair est supérieur à 93°C. La 1436 précise liquide combustible =  $60^{\circ}\text{C} > \text{PE} > 93^{\circ}\text{C}$ ?

16:10

FURIET Christian ExxonMobil

Un entrepôt 1510 stocke liquides inflammables et un peu de polymères liquéfiables. Les polymères sont-ils solides liquéfiables combustibles sachant qu'ils n'ont pas un point de fusion (mais une transition vitreuse) ; ce changement s'opère + 80°C?

16:10

Penicaud

pour situer les choses sachant que cette valeur est nouvelle avez vous des exemples de produits avec  $\text{PCI} > 15\text{Mj}$

16:10

recq

Si je comprends bien, un même produit peut dorénavant être classé 4510 et 4331

16:13

Rodolphe REY

Doit-on prendre l'emballage du produit également pour le PCI (palette bois/plastique peut impacter notablement le résultat) ?

16:13

CORDIER Isabelle

un isoconteneur qui ne bouge pas - peut-il être concerné comme stockage fixe?

16:11

Rodolphe REY

comment déterminer le PCI des liquides ou solides liquéfiables = pas d'info dans les FDS (pas de FDS, produit non classé)

16:16

Orgapharm

Bonjour, nous n'avons pas entendu la réponse à la question de Jérémy M au sujet des points éclair.

16:16

Geoffrey PONTHER

L'arrêté du 24 Septembre 2020 peut donc s'appliquer à une installation ne possédant aucun stockage en récipients mobiles ? Si la quantité de 1000 tonnes concerne tout stockage de liquides inflammables...

16:16

BONSIGNORI

je suis un site classé ICPE soumis à autorisation et stockant des liquides inflammables mais je ne rentre pas dans le champ d'application de l'article I.1 I.1, suis-je concerné ?

16:14

Gaetan ANCEL



Est ce que les matières non dangereuse mais inflammable rentrent dedans ? Solide ou liquide

16:18

Jérémy.M

Vous dites que les inflammables ont un point éclair jusqu'à 93 mais c'est 60° de 60 à 93 c'est combustible ou inflammable de catégorie 4 selon le GHS et qui n'existe pas dans le CLP

16:18

BONSIGNORI

nous ne sommes pas dans le 2 non plus

16:18

Gaetan ANCEL

Non dangereuse mais combustible \* Est ce que cela rentre dans la quantité de produits stockés ?

16:18

Cécile Mansuy

POur les sites classés à enregistrement quelles seront les dates d'application ?

#### Séquence Q/R 4

16:19

alain goarant

Sur un site soumis à autorisation, si je dispose de 10 tonnes de produits relevant de la 4331 avec 1000 tonnes d'huile de tournesol que se passe-t-il?

16:19

HAZI

Y-a-t'il un volume minimum pour définir un récipient mobile?

16:19

BONSIGNORI

merci

16:20

dussin

Règle de cumul au périmètre ICPE A ou site ?

16:22

Sébastien DECLERCK

Un fut métallique est il considéré comme un contenant rentrant dans cet arrêté (exemple : fut de stockage d'huile machine) ?

16:22

Rafaël PIOLAT



Pour résumer si un produit classé 4410 "Toxicité aiguë 1" au titre de la rubrique mais qui est aussi inflammable H226 se produit rentrera bien en compte dans le champs d'application de ce texte car il présente cette qualité d'inflammable ?

16:23

Nathalie SCHWARTZ

le volume du contenant fusible est-il à prendre en compte ? (volume unitaire). On a entendu parlé du volume de 1m3 (GRV) donc les petits volumes sont-ils concernés ?

16:23

quere

quid des fabricants de récipients mobiles non fusibles car 10L, à 1 m3 essentiellement fusibles ce jour...

16:23

Romain

Les produits finis ou semi-finis en PE (type jouets / bouteilles vides) rentrent ils dans la définition des SLC ? Si oui, une cellule stockant ces produits peut répondre à la définition de cellule de liquides et solides liquéfiables combustibles?

16:24

BONSIGNORI

Ai-je un risque de modification d'AP même si je ne rentre pas dans le champ d'application de cet arrêté ?

16:30

Geoffrey PONTHER

Si oui, un exploitant peut-il décider de nouvellement appliquer l'AMPG Enregistrement 4331 ?

16:30

Dungler Céline

un fut métallique, n'est pas fusible ?

16:30

Geoffrey PONTHER

Un exploitant soumis anciennement au régime de l'A et maintenant au régime de l'E sous la rubrique 4331 qui avait choisi de continuer à appliquer l'arrêté du 3 Octobre doit-il appliquer les nouvelles dispositions de cet AMPG ?

16:31

GRATECOS

Article III-14 de l'AM du 24/09/20 – point IV : rétention déportée possible à plusieurs stockages / absence de notion d'incompatibilité chimique. Possibilité que 2 cellules stockant des produits incompatibles soient associées à la même rétention ?

16:31

THUILLIER

Quelle est la distance minimale entre 2 îlots ?

16:31

FURIET Christian ExxonMobil

Le seuil d'effet domino thermique de 8 kW/m<sup>2</sup> est-il réducteur, ce seuil étant réputé conservatif?

16:34



Dungler Céline

si on a pas 100T, on ne rentre pas dans le champs d'application. Mais pour les petites quantités stockées les regles de non stockage des liquide inf en contenant fusible, nouvelles regles de retention s'appliqueront-elles ?

16:34

GRATECOS

Article III-13 – zones de collecte de 500 m2. A l'image de l'AM 4331 E, il n'est pas prévu de mesures constructives compensatoires pour s'en exempter. Est-il envisageable d'y déroger en se basant sur les prescriptions de l'AM 4431 E ?

16:34

Aurélien CHANTELOUP

le volume de rétention doit-il comprendre le volume du contenant fusible ayant "fondu" ?

16:35

Murat

Parmi les annexes, laquelle concerne un site 1510 (A) et 4331 (A) autorisé en 2018 ?

16:37

Marion Clisson

vous confirmez que le choix entre les options A, B et C des annexes de l'arrêté est laissé à l'appréciation de l'exploitant du site ?

16:39

BROMBERGER

Le sprinklage d'une zone est il considéré comme un système d'extinction automatique ou bien faut-il des dispositifs de détection type IR/fumé asservis à des dispositifs d'extinctions ?

16:39

Magali Taburet

Est-ce que tous les locaux stockant 2 m3 ou plus de LI sont concernés par les prescriptions de cet arrêté ? c'est-à-dire même les petits locaux de 100 m2 ?

16:41

millot claude

les 20% supplémentaires sont-ils nécessaire por des stockages fixes?

16:41

Magali Taburet

pour les établissements ayant déposé un dossier en 2020 (donc installations existantes) ayant des petits locaux de LI, les dispositions constructives telles que compartimentage, désenfumage sont-elles applicables à ces locaux ?

16:41

Laura COLSENET

Est-ce que cela s'applique pour les produits surgelés ?

16:42

MWINIGER



Est-ce que les moyens forfaitaire de 20% sont à intégrer dans le calcul du volume du bassin de rétention? QUID des bassins existants

16:44

Amandine LAFITTE

La quantité complémentaire d'eau/émulseurs se fait au choix avec l'un des 3 points listés (anticiper moyens complémentaires OU forfait +20% OU appel au voisin) ?

16:44

Fabrice SYMOENS

Pour les moyens forfaitaires en émulseur, "en dur" signifie-t-il que ces moyens ne peuvent être apportés par des récipients mobiles du type GRV ?

16:45

KLIKATZ

les quantités d'émulseurs à stocker sont celles pour l'extinction automatique ou celles correspondant aux besoins si l'extinction ne fonctionne pas ?

16:45

Murat

Huile de tournesol point d'éclair 288 °C = liquide combustible

16:46

LENGLET

Scénarios de référence : par "feu de récipients mobiles" faut-il bien comprendre feu de flaque / cuvette correspondant à la zone de stockage (et non feu des récipients eux-mêmes)

16:47

HAZI

Y-a-t-il un volume minimum pour définir un récipient mobile?

16:48

recq

Quand vous parlez de la "profession" quels sont les syndicats professionnels parties prenantes ? Merci

16:49

Laura COLSENET

Est-ce qu'un liquide surgelé est un solide liquéfiable ?

16:53

dockwiller

un hall à fûts non entièrement clos (non fermé sur tous ses côtés) est-il considéré comme un stockage extérieur ou comme un bâtiment ?

16:54

MET Sébastien

Activité chimique, ICPE 2662 (ENR) , Rub 4331 (ENR) , Rub 4421 à moins de 5 tonnes (Autorisation) -> quelles annexes applicables





16:55

Emilie OUSTRIC

L'article III.15 prévoit que les réservoirs ou récipients mobiles contenant des produits susceptibles de réagir dangereusement ensemble ne sont pas associés à la même rétention

16:56

DAUCHE

comment considérer un bassin tampon contenant des eaux acides et faisant partie d'une station de traitement des eaux ? stockage ou faisant partie du process ?

### Séquence Q/R 8

16:58

BROMBERGER

Cela signifie que des GRV fusible contenant des produits solides (après figeage de produit liquide ou pâteux) doivent être stockés en rétention ?

16:43

carret

+20% sur besoins en eau : quid si alimentation en continue eau incendie . si alimentation continue est ce que cela veut dire que le débit d'alimentation en eau est multiplié par 1.2

17:08

Marion Clisson

Le 120% s'applique t-il aussi aux réservoirs fixes?

17:02

Marion Clisson

les cuves aériennes fixes de combustibles doivent-elles avoir une détection/extinction si dans flux thermiques de 8kW des produits inflammables ?

17:03

Eric BORNE

A l'article 22 dans la version consolidé sous Légifrance, il manque la partie dispositif d'étanchéité revêtement béton. Est ce normal ?

17:03

Eléonore Tapin-Youf

Comment s'articulent les champs d'application de l'arrêté du 24 septembre 2020 et de l'arrêté du 3 octobre 2010 dans sa version au 1er janvier 2021, en ce qui concerne l'annexe 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020 ?

17:03

Marion Clisson

Les GRV de combustibles doivent-ils avoir une détection/extinction?

17:05



JULLIN Rémi

Si les 20% en eau sont non utilisables par l'exploitant mais par le SDIS avec ses moyens de pompage propres, est-ce acceptable ?

17:05

millot claud

c'est noté installation avec risque sur environnement

### Séquence Q/R 6

17:06

Marion Clisson

le nouvel arrêté pour les rétentions concerne t il les rétentions déportées pour des réservoirs aériens fixes ?

17:07

millot claud

pour les 8kw

17:10

Eric BORNE

Art 43.7 Arrêté du 3 octobre "l'approvisionnement en eau en cas de prolongation de l'incendie au-delà de 3 heures"  
pouvez-vous être plus explicites? ( Débit d'approvisionnement, quantités , durée d'approvisionnement ...)



## Entrepôts

### Séquence Q/R 7

17:14

P.Grubert

Y a-t'il des prescriptions plus contraignantes pour les distances entre combustibles et installations gaz naturel (chaufferies, station de livraison gaz) ?

17:14

Nathalie FAZENDA

Rubrique 39 de la nomenclature évaluation environnementale : quid des projets actuellement non compatibles avec le PLU en vigueur qui va donc être modifié dans le cadre du projet : doit-on considérer que le projet SERA en zone U ou pas ?

7:16

Chaillou M.

Si j'ai un bâtiment d'entrepôt non classé 1510 car stockage d'acides/soude par ex, et que j'en ai un autre classé 1510, ce bâtiment, distinct, doit-il répondre aux dispositions 1510 quand même ?

17:15

codron

Merci d'avoir réussi l'exercice d'expliquer ces textes qui restent compliqués et d'avoir répondu en live à toutes les questions posées.

17:16

adams

Sur un site de grande étendue, 2 entrepôts séparés de plus d'un km doivent ils être "additionnés" pour l'application des exigences entr epôts ?

17:16

Geoffrey PONTHER

Peut-on considérer plusieurs installations soumises à la rubrique 1510 au sein d'un même site ? Si oui, à partir de quand peut-on considérer que, sur un même site, 2 bâtiments de stockage sont 2 installations différentes au sens de la rubrique 1510 ?

Chaillou M.

Si je suis classable en 1510 et 1532 sur un même bâtiment, la nouvelle réglementation fera que je ne serai que 1510 ?

17:17

Gwenaëlle CAMPFORT

La rubrique 1510 précise "dès lors que la quantité totale d'autres matières ou produits combustibles présente dans cet entrepôt est inférieure ou égale à 500 tonnes" : pouvez-vous préciser l'articulation avec les autres rubriques si + de 500 t ?

17:17

Maëlle ANTOINE

Nous sommes soumis à la rubrique 2662 régime D est ce qu'il y a des modifications à prendre en considération ?



17:19

Nicolas GAULIER

1532 avec poussières inflammables ne vise que les stockages en vrac ou aussi les stockages en sacs (pas ou peu d'émissions de poussières)

17:19

Geoffrey PONTHER

Doit-on prendre en compte, dans le positionnement vis-à-vis de la rubrique 1510 (et de la quantité de 500 t de matières combustibles) les encours de production ? Si oui, est-ce le cas lorsque ces encours représentent un stock important (qq jours)

17:18

Laura COLSENET

Le volume qui est en température dirigée, anciennement calculé au volume susceptible d'être stocké, doit maintenant se calculer au volume global et non plus au nombre de palettes ?

17:21

Sébastien Cornu

Sur un même site à partir de quelle distance deux entrepôts 1510 peuvent être considérés comme "distincts", surtout si l'étude de maîtrise des risques montre l'absence d'effet dominos en cas d'incendie de l'un des entrepôts ?

17:20

Natalia

pour une zone où il n'y a pas PLU quelle est la définition de zone urbanisée?

17:21

Geoffrey PONTHER

Que doivent appliquer les stockages nouvellement concernés par la rubrique 1510 au sein d'un entrepôt déjà classé au titre de la rubrique 1510 ? L'une des annexes IV, V et VI (en fonction du classement) ou bien l'annexe VII de l'AMPG 1510 ?

17:22

Sébastien Cornu

Pour les installations déjà existantes, une déclaration d'antériorité devra t'elle être envoyée en préfecture ?

17:22

Natalia

Une installation régulièrement en service entre le 01/07/2017 et le 24/09/2020 est considéré comme nouvelle ou existante? Quel annexes/prescription applicables? Il faut une demande de bénéficie d'antériorité et quel délai?

17:24

Mariot

Quelles disposition seront applicables dans le cadre de l'arrêté pour des établissements dont le dossier d'enregistrement a été déposé avant le 1er juillet 2017 - non indiqué dans l'annexe V

17:24

Nathalie SCHWARTZ

Comment cela s'applique aux sites existants avant 2017, mais modifiés depuis, dont la modification a fait l'objet d'un nouveau dépôt d'autorisation avant 1er/01/2021 (agrandissement): existant ? ou nouveau ?

17:26



Laura COLSENET

Comment savons nous que les mesures complémentaires sont suffisantes (ex : mise en place d'extinction automatique) ? Car l'étude flumilog ne nous permet pas de tester un incendie avec de l'extinction automatique

17:26

Caldic - Stéphane Artus

Dans le cas de bâtiments couverts séparés de dix mètres ou plus, pour déterminer le classement (D, E, A), est-ce qu'on doit les considérer comme une seule et même installation au sens de l'arrêté entrepôt?

17:26

urien

le plan de defense incendie doit il intégrer les moyens du SDIS ?

17:26

Nathalie FAZENDA

Quid des stockages 1510 dispersés sur site de production et pas regroupé dans un ou plusieurs cellules ou bâtiments dédiés ?

17:28

Geoffrey PONTHER

Quid de l'application de l'annexe VIII pour les installations déclarées entre Avril 2009 et Avril 2017 et après Avril 2017 ? A priori, pas concerné d'après le champ d'application...

17:28

Chaillou M.

Concernant cette formation pour les entreprises extérieures, est-ce que l'accueil sécurité est suffisant ou faut-il une "formation" plus poussée ?

17:28

THUILLIER

Y a-t-il dérogation possible aux études d'effets domino sous réserve de distances forfaitaires ou normes de parois coupe-feu ?

17:30

Mariot

le complément du POI sera-t-il applicable pour un entrepôt à enregistrement mais soumis à POI par arrêté spécifique

17:30

Laura COLSENET

Dans l'annexe VIII il est mentionné "dispositions applicables [...] à toutes les installations existantes à autorisation ou enregistrement ...", sommes nous bien d'accord que ceci concerne les installations visées par la rubrique 1510 et non à toutes

17:30

Natalia

seuls les effets thermiques 8 kW/m<sup>2</sup> sont à contenir à l'intérieur de limite de propriété?

17:30

quere

si un projet détermine des effets domino vers un autre exploitant en DC, prise en compte avant 2026 et à l'inverse un voisin en DC doit-t-il fournir ses flux thermiques pour un projet à proximité



17:33

Laura COLSENET

et non à toutes les installations autorisées ou enregistrée, quelle que soit la rubrique ICPE concernée ?

17:33

Nicolas BONANSEA

quand sera publié le guide des évolutions post lubrizol?

17:33

Laura COLSENET

Dans l'annexe VIII il est mentionné "dispositions applicables [...] à toutes les installations existantes à autorisation ou enregistrement ...", sommes nous bien d'accord que ceci concerne les installations visées par la rubrique 1510 et non à toutes

17:34

Raphaël FEUVRE - PRORESP

Bonjour, pouvez vous nous expliquer les règles de classement des entrepôts qui sont présents sur le même site suite au changement de la nomenclature ? Exemple : Trois entrepôts avec un 1510, un 2662 et un 2663 sur le même site.

17:34

Rodolphe REY

la présentaton indique l'intégration des stocks de liquides inflammables, combustibles et SLC dans le nouvel arrêté 1510 ... qu'en est-il des produits qui sont classés par ailleurs sans être classés liquides combustibles ou SLC (ex : stock soude)

17:35

LENGLET

Application du 1° de la rubrique 1510 aux entrepôts physiquement existants ?

17:37

claire daras

J'ai un bâtiment classé en 4510 et 4511 en DC uniquement

17:37

Geoffrey PONTHER

Comment classe-t-on un entrepôt possédant des stockages classées sous des rubriques 4XXX et possédant plus de 500 t d'autres matières combustibles ?

17:38

LENGLET

une circulaire / guide est-il prévu pour expliciter la dernière phrase de la rubrique 1510, notamment l'application de la notion de "rubrique unique" qui est pour le moins confuse

17:39

KLIKATZ

je me permet de reposer ma question Les quantites d'emulseurs a stocker sont celles pour l'extinction automatique ou celles correspondant aux besoins si l'extinction ne fonctionne pas ?

17:39

claire daras

Et ces produits (4510/4511) ont un point éclair à 95°C dois-je les comptabiliser en 1510 ?



17:40

Geoffrey PONTHER

Que doivent appliquer les installations préalablement autorisées et maintenant soumises au régime de l'enregistrement suite à la modification de la rubrique 1510 ? L'annexe V ou bien l'annexe VII de l'AMPG 1510 ?

17:41

Patrick LACAN

les stockages extérieurs 1532, 2662, etc. sont ils à sommer sous la 1510, avec les entrepôts 1510 d'un même site ?

17:42

France Chimie OA

Pouvez vous préciser qui est l'exploitant au sens de la rubrique 1510? le propriétaire ou l'industriel qui loue une partie du bâtiment?

17:42

F.Gosseau

Dans le cas d'un entrepôt en blanc développé en 1510, comment procède-t-on si le futur locataire exploite exclusivement une rubrique 1511, 2663, 2662, 1530 ou 1532 par la suite ? Le DAE initial doit il couvrir la conformité de chaque arrêté minist. ?

17:43

Charles Desmottes

Quand sera publié le guide d'application des textes entrepôts ?

17:44

Edouard VILLARD

Pourriez expliciter cette mention à la rubrique 1510 "Un entrepôt est considéré comme utilisé pour le stockage de produits classés dans une unique rubrique de la nomenclature dès lors que la quantité totale d'autres matières ou produits combustibles"

17:44

Mariot

désolé erreur de frappe c'est après 2017

17:46

recq

Si je suis déjà soumis à 1510 à autorisation, et que j'ai du 1511, 1530, 1530, y a t il encore un intérêt à déclarer ces rubriques ?

17:48

LENGLET

Entrepôt avec 100 t de bois (1532), 300 t de plastique (2663) et 550 t de papier (1530). Quantité totale de combustibles > 500 t mais la rubrique 1530 dépasse unitairement 500 t et le total des 2 autres rubriques est < à 500 t classement = 1530 ?

17:48

Laura COLSENET

Les extinctions automatiques ne suffisent pas à réduire le problème mais c'est bien ce qui est proposé comme mesure dans l'arrêté si j'ai bien compris?



17:50

MET Sébastien

ICPE Chimie non 1510 - Comment classe-t-on un entrepôt possédant des stockages classées sous des rubriques 4XXX (4421 en Autor< 5tonnes et 4331 en ENR), et possédant plus de 2000 t de matières Plastiques Caoutchouc (Rub 2661) ?

17:51

Maëlle ANTOINE

Ma question précédente était incomplète : nous sommes soumis à autorisation SH pour la rubrique 4510 (volume autorisé 329 t), et à la 2662 régime D (volume autorisé 120 m3) est ce que nous sommes concernés par le volet entrepôt ?

17:52

Nathalie FAZENDA

Si après cas par cas pour la rub 39 une étude d'impact est demandée, la procédure enregistrement bascule-t-elle à AEnv avec étude d'impact commune avec le PC ou la procédure d'enregistrement est maintenue et l'EI est portée uniquement par le PC ?

17:54

Geoffrey PONTHER

Que doit-on considérer comme autres matières combustibles pour le positionnement par rapport à la rubrique 1510 ? Toutes les substances concernées par des rubriques 4000 ? Quelle est la stratégie à adopter ?

17:54

F.Gosseaume

dans la demande de bénéfice des droits acquis devons nous maintenir dans le tableau de classement l'ensemble des rubriques désormais visé par la 1510 ?

17:59

Dungler Céline

un entrepot qui contient du 1510 et 4400 m3 de 2663 ( E) on considere quell rubrique et quelle regime ?

18:04

Manon BERVAS

Merci beaucoup pour toutes ces explications

18:01

dussin

Délai sur guide 8 pages ?

18:00

Geoffrey PONTHER

Doit-on prendre en compte, dans le positionnement vis-à-vis de la rubrique 1510 (et de la quantité de 500 t de matières combustibles) les stockages extérieurs situés dans des containers ?





## Questions non répondues en séance

18:02

Romain

Envisagez-vous une modification de la rubrique 1450 pour création d'un régime d'Enregistrement. Les entrepôts 1510 stockent souvent des allumes feu (produits relevant de la 1450) dans des quantités > 1 T.

→ *Pas de projet en ce sens à court terme*

18:02

quere

Pourrez vous faire des slides exemples vu la multitude de questions tant les cas sont différents?

→ *Objet du guide*

18:02

Mariot

Quelle annexe est applicable pour un entrepôt 1510 dont le dossier d'enregistrement a été déposé après 2017 ?

→ *Annexe II*

18:04

Merci pour votre présentation et votre effort pour rendre clair ces textes en répondant à toutes les questions